



Procès-verbal

Séance du 28 Février 2018

L' an 2018, le 28 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Madame Lisiane MOREAU, Maire de Péault (Vendée).

Présents :

PRÉSENTS : Mme Lisiane Moreau, MM Laurent Menanteau, Gérard Commarieu, Thibaud Renaudeau, Thierry Martin, Mme Valérie Lièvre, MM Laurent Guilbaud, MM Michel Papin, Anthony Poiraud.

Excusé(s) : MM : ANGIBAUD Mickaël, ARNEAUD Rodolphe, LE VAILLANT Marc-Henri, ORGERIT Freddy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 22/02/2018

Date d'affichage : 22/02/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. MENANTEAU Laurent

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JANVIER 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2018 et n'émet aucune observation.

Délibération n°2018_06: AVIS ENQUETE PUBLIQUE - PROGRAMME DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES RIVIERES ET ZONES HUMIDES

Le syndicat mixte du Marais Poitevin a déposé un dossier relatif à la réalisation d'un programme de restauration et d'entretien des rivières et zones humides dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques de la Basse Vallée du Lay.

Ce projet nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et marins ainsi qu'une déclaration d'intérêt général. En conséquence, il y a lieu de procéder à une enquête publique.

Ce programme consiste, pour 13 maîtres d'ouvrage, à mener des actions en faveur des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire du syndicat, soit 29 communes.

Le montant total du programme s'élève à 5 046 132 euros comprenant 4 840 874 euros de travaux relatifs aux travaux pour la restauration de la qualité des cours d'eau et du fonctionnement des marais. Le solde du montant de ce programme est destiné à l'information et la communication du programme, la réalisation d'indicateurs de suivi et la réalisation d'études en lien avec le programme.

Aucun travaux sur le territoire de Péault n'est prévu dans ce programme.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3- INFORMATIONS DIVERSES

- Renonciation à acquérir la parcelle C 561
- Prochaines réunions : 15/03/2018 (conseil municipal), 22/03/2018 (conseil municipal), 27/03/2018 (commission finances)

Séance levée à: 19:00

En mairie, le 01/03/2018
Le Maire
Lisiane MOREAU

